



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Bureau du maire

Pour diffusion immédiate

Communiqué

Négociation de la convention collective des employés municipaux syndiqués

La Municipalité propose un cadre normatif et salarial

Îles-de-la-Madeleine, le 4 février 2011 — En séance de négociation, ce matin, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a soumis sa réponse aux propositions syndicales du 26 janvier. Souhaitant en venir bientôt au sprint final des négociations, les représentants municipaux en ont profité pour déposer une offre salariale pour un contrat de travail de 5 ans.

Certains textes soumis par le Syndicat ont été acceptés par la Municipalité et concernent le moment d'inscription des employés sur la liste de rappel et le choix de dates de vacances. Quant aux questions clés des horaires de travail et de l'emploi des occasionnels, la Municipalité a plutôt présenté des contre-propositions sur lesquelles elle souhaite approfondir la discussion avec le Syndicat.

Par exemple, la Municipalité se doit d'obtenir la flexibilité nécessaire pour offrir certains services aux contribuables sur 5 jours à la mairie et sur 6 jours au Centre de gestion des matières résiduelles, tout en garantissant aux employés l'accès au bénéfice de la semaine de 4 jours de travail. Cette flexibilité d'horaire permettra aussi de mieux gérer l'attribution des heures supplémentaires dont la Municipalité cherche légitimement à réduire les coûts.

La Municipalité se montre par ailleurs ouverte à la consultation auprès de ses employés sur les descriptions de tâches et les changements technologiques. Elle ne peut cependant pas accéder à la demande syndicale d'être partie prenante aux décisions sans abdiquer le droit de gérance des deniers publics dont elle a la responsabilité au nom des contribuables.

En ce qui concerne les clauses salariales, la Municipalité propose une offre modulée assurant à ses employés une augmentation minimale de 11 % sur 5 ans, ce qui correspond à la tendance actuellement observée dans le milieu municipal au Québec.

La Municipalité demeure maintenant dans l'attente des réponses syndicales. Les représentants syndicaux ont toutefois avisé le comité de négociation municipal qu'ils annuleraient la prochaine séance de négociation, prévue le 7 février, sans confirmer le maintien des rencontres subséquentes convenues entre les parties. Ils se sont engagés à contacter la Municipalité pour une éventuelle rencontre.

Rappelons que sur un peu plus 80 objets de négociation qui avaient été soumis de part et d'autre au départ, il ne reste plus que quelques points en litige. La Municipalité entend poursuivre la négociation avec la détermination d'en venir à une entente équitable pour les employés et qui respecte la capacité de payer des contribuables madelinots.

– 30 –

Source : Joël Arseneau, maire
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
www.muniles.ca
Courriel : jarseneau@muniles.ca
Téléphone : 418 986-3100, poste 222